Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M BUYTAERT, Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

OBJET : Assemblée générale extraordinaire de la Société de Logements Publics de la Haute Ardenne le 30/09/2024
Ordre du jour
Délégation aux représentants de la commune de reporter les décisions à l'AG

Projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu la convocation adressée le 03/07/2024, par l'Intercommunale de la Société de Logements Publics de la Haute Ardenne aux fins de participer à l'Assemblée générale extraordinaire de la Société de Logements Publics de la Haute Ardenne qui se tiendra le 30 septembre 2024 à 17h30 au siège social de la société ;

Vu les articles L1523-2,8°, L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les statuts de l'Intercommunale de La Terrienne du Crédit Social S.C.;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'intercommunale la société de Société de Logements Publics de la Haute Ardenne;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que l'ordre du jour, sur lequel le Conseil doit se prononcer, porte sur:

1. Vérifications des présences et procurations ;
2. Constitution du Bureau et désignation des scrutateurs ;
3. Approbation du PV de la séance de mai 2024
4. Mot d'accueil du Président ;
5. Lecture et explication de la modification des statuts par Me Maquet ;
6. Approbation de la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal,
D E C I D E, par oui, non et abstention,

Article 1 : De marquer son accord sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30/09/2024, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, à savoir :

1. Vérifications des présences et procurations ;
2. Constitution du Bureau et désignation des scrutateurs ;
3. Approbation du PV de la séance de mai 2024
4. Mot d'accueil du Président ;
5. Lecture et explication de la modification des statuts par Me Maquet ;
6. Approbation de la modification des statuts.

Article 2 : De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 29.01.2019, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale extraordinaire de la Société de Logements Publics de la Haute Ardenne.

Article 3 : De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie de celle-ci au siège social de l'Intercommunal de Société de Logements Publics de la Haute Ardenne.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre
M.CAPRASSE

Projet de délibération